

Le 7 juin 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 7 juin 2010 à 21h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 21 heures.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes à tous les membres du Conseil.

SM-160-06-10

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud

APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-161-06-10

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-MARC-DES-
CARRIÈRES ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC POUR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
CONCERNANT LES TRAVAUX ET LES COÛTS
ATTRIBUABLES À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES
DE VOIRIE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DU BOULEVARD BONA-
DUSSAULT**

CONSIDÉRANT

l'information reçue par le Député de Portneuf, monsieur Michel Matte, concernant le montant de subvention des travaux de réfection de voirie et d'égout pluvial du boulevard Bona-Dussault par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT

que cette subvention est accompagnée de trois conditions essentielles à son acceptation telles que :

1. Les travaux doivent être terminés le 31 décembre 2010;
2. Les coûts et les travaux excédentaires à l'entente sont sous la responsabilité de la Ville;
3. Le paiement des coûts de ces travaux sera payé au plus tard dans l'année budgétaire 2011-2012 du gouvernement provincial.

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard

APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil confirme au Ministère des Transports du Québec son intérêt à procéder à l'exécution des travaux de réfection de voirie et d'égout pluvial du boulevard Bona-Dussault aux conditions énumérées ci-haut sur une distance d'environ 1100 mètres.

QUE le Conseil accepte une subvention au montant maximal d'environ de 2 320 000,\$ pour les coûts de travaux.

QUE l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux sont sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec.

QUE cette entente soit conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt 298-00-2010-E.

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général / greffier trésorier à signer pour et au nom de la ville de Saint-Marc-des-Carières l'entente avec le Ministère des Transports du Québec.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la Ministre des Transports de Québec, madame Julie Boulet et au Député de Portneuf, monsieur Michel Matte.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-162-06-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin

APPUYÉE DE madame Émilie Naud

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 9h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire